

Éditorial

LA PROFESSION ET L'INDUSTRIE ONT-ILS DES INTÉRÊTS COMMUNS?



Le Dr John P. O'Keefe

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi certains fournisseurs de produits dentaires du Canada exigent des prix plus bas que d'autres? C'est ce que j'ai fait récemment quand je me suis mis à lire la brochure attrayante d'un distributeur que je ne connaissais pas. J'ai donc visité son site Web afin de comparer les prix de ses produits à ceux exigés par des fournisseurs bien connus.

Dans le cas de nombreux articles, les prix annoncés par les grandes et petites sociétés différaient considérablement. Les articles offerts à bas prix, toutefois, n'offrent pas toujours un bon rapport qualité/prix. Les fournisseurs dont les frais généraux sont bas peuvent effectivement offrir des produits de faible valeur s'ils n'offrent pas de service après-vente ou si des pénuries de stocks entraînent des retards de livraison. Pour nos lecteurs, c'est important que les fournisseurs de produits dentaires offrent un bon rapport qualité/prix. C'est ce que j'ai constaté suite aux nombreux appels téléphoniques que j'ai reçus cet été concernant les

pratiques commerciales douteuses d'un fournisseur.

Certains appels étaient particulièrement provocateurs. Une personne m'a demandé pourquoi il y avait une forte majoration des prix des produits dentaires au Canada. Une autre m'a demandé comment vérifier si un fournisseur était honnête. Enfin, une se disait préoccupée par la sécurité de certains produits distribués au Canada par des fournisseurs qui visaient principalement à offrir des bas prix plutôt que de la qualité.

En examinant de plus près le commerce des produits dentaires, j'ai découvert qu'en dehors des voies honnêtes, ces produits étaient offerts sur le marché noir et le marché gris. Le marché noir, c'est quand des actes clairement illégaux sont commis, comme c'est le cas d'un fournisseur qui fait passer des produits contrefaits ou volés sur le marché, faisant croire à une offre honnête. Le marché gris, c'est quand des produits légitimes fabriqués par des sociétés authentiques aux fins de vente dans un pays en voie de développement sont revendus au Canada à des prix considérablement réduits.

Le marché gris est particulièrement affligeant pour les fabricants et leurs distributeurs autorisés lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs produits sont vendus ici à des prix réduits. Les conditions sont propices à un commerce du genre, car les fabricants doivent vendre des produits très bon marché aux pays à faible revenu, où les honoraires exigés par les dentistes sont beaucoup moins élevés qu'au Canada.

«Pourquoi ne pas embrasser la créativité générée par la libre entreprise», pourriez-vous dire alors que vous profitez d'une réduction des frais généraux grâce au marché gris. Bien entendu, les conséquences globales de cette réduction peuvent être passablement minimales si nous supposons que les fournitures renouvelables ne représentent que 7 % des frais généraux d'un cabinet.

Vous n'avez aucune garantie que les produits du marché gris ont été transportés et entreposés conformément aux

directives du fabricant. Si les produits vous posent un problème, il est possible que le fabricant n'offre pas de protection garantie (même si certains distributeurs de ces produits prétendent assumer cette responsabilité). Vous n'avez également aucune garantie que les produits destinés à d'autres pays ont été soumis aux mêmes essais rigoureux que les produits destinés au Canada.

La probabilité que des problèmes surviennent à cause de ces produits peut être minimale, mais nous pouvons minimiser cette possibilité en obéissant à des normes constamment élevées dans toutes les étapes de la prestation de soins dentaires. C'est difficile pour nous de dire que l'autorisation d'exercer des dentistes au Canada doit respecter des normes élevées, mais que des normes moins qu'optimales sont acceptables pour les produits que nous mettons dans la bouche de nos patients.

Peu importe où vous choisissez d'acheter vos produits et appareils, n'oubliez pas de consulter les bases de données de Santé Canada sur les fabricants et distributeurs légalement enregistrés au Canada. Vous pouvez également vérifier si leurs produits répondent ou non aux normes requises par la Direction des produits thérapeutiques de l'organisme de réglementation. Il est possible d'accéder à ces bases de données via le site <http://www.cda-adc.ca/jadc/vol-70/issue-10/659.html>.

Si la profession et l'industrie doivent débattre de préoccupations communes (à savoir comment améliorer l'accès aux soins dentaires et exercer des pressions pour accroître l'efficacité de la réglementation), il est peut-être temps pour l'ADC d'établir un dialogue avec l'Association canadienne de l'industrie dentaire. Il est dans l'intérêt véritable des personnes représentées par ces 2 associations nationales de voir à ce que tous les Canadiens aient accès à des soins dentaires de qualité supérieure.

John O'Keefe
1-800-267-6354, poste 2297
jokeefe@cda-adc.ca